



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE FOOTBALL

# FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

## DEMANDE DE BOURSE FORMATION

Processus dématérialisé 2022-2023

Porteur de projet club

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



## BOURSE FORMATION

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ .....	3
3. CALENDRIER DES DATES BUTOIRS.....	4
4. MODALITÉS DE FINANCEMENT .....	5
5. REALISER UNE DEMANDE DE BOURSE FAFA FORMATION.....	8
6. CONTACTS .....	12



## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

## 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les formations concernées par la bourse formation sont les suivantes :

- Formations d'éducateurs dispensées par les ligues et l'IFF à destination des licenciés des clubs amateurs

Pour en savoir plus sur ces formations, se rendre sur le site [maformation.fff.fr](http://maformation.fff.fr).

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié de la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation.

La demande doit être formulée pour une action de formation qui aura lieu au cours de la même saison. Aucune demande pour une action organisée lors d'une saison précédente ne pourra être étudiée.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs (ex : AFDAS), ...)

Pour les formations continues d'éducateurs de Niveau 6, les stagiaires devront faire parvenir leur dossier avant le début de leur formation. Tout dossier arrivant au-delà de cette date ne sera pas étudié.

**ATTENTION : Les clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA.**



### 3. CALENDRE DES DATES BUTOIRS

Actions de formation	Dates butoirs
BMF et BEF	<b>31 octobre 2022</b>
BEPF, BEFF, DESJEPS, BEF SHN, BMF Futsal	<b>31 octobre 2022</b>
CEPPF, CEGB, CFP, CEAD, CEFF	<b>31 octobre 2022</b>
Formation Continue de Niveau 6	<b>10 jours avant le début de la formation</b>
BMF & BEF Outre-Mer	<b>31 décembre 2022 – si formation sur saison sportive 31 mars 2022 – si formation année civile</b>
VAE Partie 2	<b>15 février 2023</b>
Justificatifs frais annexes	<b>15 juillet 2023</b>



## 4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

### ➤ CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

Pour les demandes effectuées par des stagiaires, le montant de l'aide attribuée est déterminé en fonction du dossier présenté, de la situation sociale du stagiaire et en fonction du budget alloué à la Commission. Concernant les demandes effectuées par les clubs, est pris en compte principalement le nombre de licenciés et le niveau d'implication du club dans l'obtention du Label Jeunes.

Par ailleurs, la commission portera une attention particulière aux dossiers des clubs ultra-marins et des clubs possédant une section féminine, une section futsal ou étant exclusivement réservé à un public mineur.

La base de calcul de l'aide est le reste à charge du porteur de projet après financements extérieurs (cf. paragraphe plan de financement projeté).

**À titre indicatif, l'aide attribuée ne pourra jamais couvrir la totalité du coût de la formation.**

Pour information, le calcul de l'aide au titre des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement se fera selon le barème suivant :

Formations	Hébergement/Restauration (plafond journalier)*	Déplacements
Instituts Régionaux de Formation - IR2F	Pension complète : 40€/jour Demi-pension : 12€/jour	0,2€ X nbr de trajets X Km A/R
Institut de Formation du Football - IFF (Clairefontaine)	Pension complète : 80€/jour Demi-pension : 12€/jour	0,2€ X nbr de trajets X Km A/R

**En aucun cas cela signifie qu'une aide systématique sera attribuée au porteur de projet. Cela signifie qu'au-delà des plafonds journaliers le delta ne sera pas pris en compte lors du calcul de la subvention. Il n'est, par conséquent, pas possible d'obtenir 40€ ou 12€ par jour pour les formations IR2F ainsi que 80€ ou 12€ par jour pour les formations IFF.**



## ➤ MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'AIDE

La FFF a mis en place la subrogation de paiement. Ainsi, l'aide obtenue au titre des frais pédagogiques est directement versée à l'organisme de formation.

Si le montant de l'aide est plus important que les frais pédagogiques, le solde sera versé au bénéficiaire sur son compte bancaire sous réserve de la production des justificatifs de réalisation de l'action de formation (RIB, factures acquittées, autres justificatifs de frais).

En cas d'arrêt par le stagiaire de la formation sans raisons valables, l'aide ne sera pas versée. Le candidat ou le club devra alors payer l'ensemble du projet de formation. Si la formation est arrêtée pour des raisons professionnelles ou médicales, l'aide sera versée au prorata.

Si au-delà du 15 juillet 2023, le bénéficiaire n'a envoyé aucun justificatif, l'aide sera annulée.

Toute demande de bourse doit obligatoirement être effectuée via le logiciel FAFA.

Le porteur du projet constitue son dossier en ligne (en remplissant les champs prévus à cet effet) et le valide pour transmission à son organisme de formation qui après avoir donné un avis, transmettra celui-ci à la Commission Fédérale de Formation, chargée d'examiner la demande.

Cette dernière étudie alors le dossier et soumet sa proposition au Bureau Exécutif de la LFA, chargé d'entériner la décision.

**EN CAS DE DOSSIER NON RECEVABLE**, une notification motivée de rejet définitif est adressée au porteur du projet, avec copie à l'organisme de formation concerné.

**EN CAS DE DOSSIER RECEVABLE**, une notification est adressée au bénéficiaire, avec copie à l'organisme de formation concerné.



➤ **Pièces justificatives indispensables à préparer pour le remplissage du dossier FAFA en ligne :**

- Document justifiant le statut professionnel du stagiaire :
  - Pour un salarié : Copie du Bulletin de Salaire de moins de 3 mois OU Attestation employeur.
  - Pour un travailleur indépendant : joindre un document justifiant votre situation.
  - Pour un demandeur d'Emploi : attestation Pôle Emploi de moins de 3 mois
  - Pour un étudiant : Certificat de Scolarité
  - Pour un bénéficiaire du RSA : Relevé de situation de moins de 3 mois
  - Pour un retraité : Attestation de retraite
  
- Devis des Frais Pédagogique ou du contrat/convention de formation
  
- Devis de l'Hébergement/Restauration (sauf pour un stagiaire séjournant au CNF de Clairefontaine) Copie des demandes de co-financement externes et leurs réponses (OPCO, Pôle Emploi, etc.) Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du porteur de projet



## 5. REALISER UNE DEMANDE DE BOURSE FFA FORMATION PROCEDURE POUR UN PORTEUR DE PROJET STAGIAIRE

➤ Connexion via le compte Footclubs :

➔ [Footclubs - Login \(fff.fr\)](http://fff.fr)

Footclubs  
Mon espace club FFF

Authentication

Compte utilisateur

Mot de Passe

Se connecter

Démarches administratives      Mot de passe oublié ?





➤ **Projet club / FAFA**

Footclubs  
Mon espace club FFF

Saison 2021-2022

Organisation

Projet Club

- Autodiagnostic Club
- FAFA

Licences

Educateurs

Joueurs Fédéraux

Epreuves

Fédérales

Epreuves

Régionales & Départementales

Centre de formation

Autres clubs

Divers

➤ - **Créer un nouveau dossier en cliquant sur le bouton “+” en haut à droite**

F.A.F.A. MES DOSSIERS Saison 2021 - 2022

Bienvenue

DOSSIERS À VALIDER 2 >

PROJETS EN PRÉPARATION 0 >

SUIVI DE DOSSIERS 0 >

DOSSIERS FERMÉS 0 >

F.A.F.A.  
Fonds d'aide au Football Amateur



### ➤ Points de vigilance au remplissage du dossier

Remplir toutes les informations demandées sur la page en joignant tous les documents obligatoires.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs, ...)  
Sans ces documents, votre dossier ne pourra pas être validé.

- Lieux de la formation :

Indiquer le ou les lieux de formation (ajouter des lieux en cliquant sur le bouton « + » à gauche. La somme du nombre de jours par lieu (si plusieurs lieux de formation) doit correspondre au nombre de jours total en formation.

- Frais pédagogiques :

Ne pas compter les éventuels coûts de renforcement qui sont à indiquer dans « *Coût du renforcement* »

- Déplacements :



N°	Ville	Code postal	Nombre de trajets	Kilomètres Domicile - Lieu de Formation	Coût (€)	Supprimer
1	Paris	75015	10	56	224	

Indiquer les informations concernant vos déplacements en formation (une ligne par lieu de formation).  
*Kilomètres Domicile – Lieu de Formation* : Nombre de km aller entre le domicile et le lieu de formation.

- Numéro de personne (dans contact) :

#### Contact

| Numéro d'individu Foot2000 du référent

Numéro de personne \*

Indiquer le numéro de licence du référent au sein du club. Les autres champs se remplissent automatiquement après avoir renseigné le « numéro de personne ».



- Pièces jointes

Veiller à transmettre les pièces obligatoires.

La mention « obligatoire » apparaît sur les pièces que vous devez transmettre en cliquant sur le

bouton  :



Obligatoire

### 1 - Enregistrement et envoi du dossier

Après avoir coché les cases concernant l'accord de subrogation et les mentions légales, cliquez sur « ENREGISTRER », puis « VALIDER » en bas de la page pour transmettre le dossier à votre organisme de formation.

Le bouton "ENREGISTRER" vous permet de conserver votre dossier et les informations remplies pour le terminer plus tard.

CONFIRMATION

Accord de subrogation (Obligatoire)

Je soussigné, Jordann ROULLIER, porteur du projet formation autorise la Fédération Française de Football à verser à l'organisme de formation l'aide qu'elle m'a attribuée au titre des frais pédagogiques

Mentions légales (Obligatoire)

Je soussigné, Jordann ROULLIER, accepte que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'IFF à des fins de gestion des demandes de bourses formation. Elles sont destinées à l'IFF et conservées pendant toute la durée de l'attribution de la bourse (2 années maximum suivant la durée de la formation), puis archivées pendant 2 ans et enfin supprimées définitivement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à l'IFF par courrier postal à l'adresse suivante : Institut de Formation du Football, application droits RGPD, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 ou à l'adresse email [droo.iff@fff.fr](mailto:droo.iff@fff.fr). Nous vous invitons également à prendre connaissance de notre [Politique de Protection des Données Personnelles](#).

ANNULER ENREGISTRER VALIDER

### Message d'erreur

Si le message d'erreur suivant s'affiche lors de l'enregistrement du dossier, veuillez vérifier que vous avez rempli tous les champs et joint tous les documents obligatoires.

Erreur

Formulaire incomplet: veuillez vérifier s'il existe des champs en rouge non remplis dans le formulaire, et vérifier que vous avez ajouté toutes les pièces jointes

FERMER



## 6. CONTACTS

Pour toute demande d'informations, vous pouvez contacter :

**Jordann ROULLIER**  
**01 44 31 73 00 – [jroullier@fff.fr](mailto:jroullier@fff.fr)**

Site internet FFF : [www.fff.fr](http://www.fff.fr)

Site internet maformation : [www.maformation.fff.fr](http://www.maformation.fff.fr)